

> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : servicepresse@iledefrance.fr

web : www.iledefrance.fr

Ecole numérique : l'Île-de-France en avance

Jean-Paul Huchon prend note des propositions du rapport Fourgous pour l'école numérique, que le Conseil régional d'Île-de-France met déjà en œuvre dans ses 471 lycées

Le rapport remis aujourd'hui au gouvernement préconise de développer les espaces numériques de travail (ENT). Mobilisée sur ce sujet depuis 2003, la Région Île-de-France est justement en train de **généraliser Lilie, l'ENT des lycées franciliens, qui sera déployé dans tous les établissements d'ici la fin 2012**. Logiciel libre, Lilie est à la disposition de toutes les collectivités qui souhaiteraient l'adopter pour les établissements dont elles ont la charge.

Le rapport Fourgous salue les efforts des collectivités, notamment les Régions. Le soutien à l'utilisation des TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation) est **une priorité majeure de la Région Ile-de-France, qui investit 28,5 millions d'euros par an** dans cette politique.

Plus de 140 000 ordinateurs sont aujourd'hui installés dans lycées franciliens (un ordinateur pour trois élèves). La Région Ile-de-France fournit des **tableaux blancs interactifs (TBI)** aux lycées, à raison de six salles équipées par établissement, soit 3.000 tableaux à terme (1.000 en 2010). Depuis 2007, elle a offert **600.000 clés USB** aux lycéens et apprentis. La Région Ile-de-France n'a donc pas attendu le rapport Fourgous pour agir dans ce domaine essentiel pour l'égalité des chances et la formation des jeunes.

Jean-Paul Huchon relève cependant une **contradiction flagrante entre les propositions du député UMP et la politique du gouvernement**. Dans un contexte de rigueur budgétaire, de suppressions massives de postes et de remise en cause de la formation initiale des enseignants, avec quels moyens Luc Chatel mettra-t-il en œuvre les préconisations, forcément coûteuses, du rapport, notamment la formation de 6.000 « ambassadeurs du numérique » ou la création dans chaque lycée et collège d'un « chargé de mission au développement des services numériques »? Comment remplira-t-il ses obligations en matière de formation, d'assistance et de gestion informatiques? Le gouvernement ne doit pas, une fois encore, **se défausser sur les collectivités locales de ses responsabilités régaliennes**, sous prétexte qu'il n'a plus les moyens de les assumer.

Contact presse : Emmanuel Georges-Picot 01.53.85.57.33